

FBN Carfentrazone-éthyle Technique

POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE RECONDITIONNEMENT

LIQUIDE

HERBICIDE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

No D'HOMOLOGATION 34815 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : Carfentrazone-éthyle ... 96,7%

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE (24 HEURES) : 1-613-996-6666

CONTENU NET : 1L – vrac

Farmer's Business Network Canada, Inc.

PO Box 5607

High River, Alberta

Canada T1V 1M7

1-844-200-FARM (3276)

MODE D'EMPLOI

À utiliser seulement pour la fabrication, la formulation et le reconditionnement d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISES EN GARDE

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

Pose un danger pour les humains et les animaux domestiques. Attention. Nocif en cas d'ingestion, d'absorption par la peau ou d'inhalation. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

Conserver dans le contenant d'origine lors de l'entreposage. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré loin des semences, des aliments pour animaux, des engrais et des autres pesticides. Tenir à l'écart du feu, de la flamme nue et de toute autre source de chaleur.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens doivent éliminer la matière active non utilisée et les contenants conformément à la réglementation municipale et provinciale. Pour obtenir plus de détails sur le

nettoyage des déversements, s'adresser à l'organisme de réglementation provincial et au fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.